



32^{ème} SLALOM DES COLLINES

DIMANCHE 5 JUILLET 2015

RACING TEAM DES COLLINES A.S.B.L. BE 0435.040.446
Président : Gérard LEHOUCQ. Secrétaire : Jean-Yves DELCOIGNE.

Adresse du contrôle administratif préliminaire :

Secrétariat : Ecole Communale, rue des Combattants, 32 à 7912 Saint-Sauveur

Adresse E-Mail de l'organisateur : rtcollines@scarlet.be

DIRECTION DE COURSE

Directeur de course	:	Jean-Yves DELCOIGNE	Lic. ASAF N° 280
Directeur de course adjoint	:	Jacky GHEUX	Lic. ASAF N° 281
Directeur de sécurité	:	Jean-Pierre ROMAN	Lic. ASAF N° 282
Directeur de sécurité adjoint	:	Alain DELCOIGNE	Lic. ASAF N° 283
Secrétaire du meeting	:	Christelle DECLERCQ	Lic. ASAF N° 285
Relations concurrents	:	Dino DELCOIGNE	Lic. ASAF N° 286

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

C. Sportive Asaf	Président de Collège	:	Lambert SEVRIN	Lic. ASAF N° 419
	Adjoint	:	André VAN STEYVOORT	Lic. ASAF N° 101
Commission Sportive Vasaf		:	Johnny CHAMPAGNE	Lic. VAS N° 505
C. Technique	Président de Collège	:	Didier DAELS	Lic. ASAF N° 255
	Adjoint	:	Dominique DEMOLDER	Lic. ASAF N° 968
	Adjoint	:	Didier MONBALLIN	Lic. ASAF N° 451
	Secrétaire	:	Patrick DENEUFBOURG	Lic. ASAF N° 226
Observateur Asaf		:		Lic. ASAF N°
Equipe médicale		:	Ambulances Jaegers-Moreau	
Ambulances		:	Ambulances Jaegers-Moreau	Nombre : 2

CHAPITRE 1 - GÉNÉRALITÉS

Art. 1 - Définition

Cette épreuve est organisée conformément aux Prescriptions Sportives de l'ASAF, du Règlement Particulier Slaloms ASAF et du présent règlement.

a) Organisateur	:	Racing Team des Collines A.S.B.L.	
Dénomination	:	32 ^{ème} SLALOM DES COLLINES	Date : 5/07/2015
Fléché depuis	:	Chaussée Leuze-Renaix (Nationale 60)	

ATTENTION !! Accès uniquement via la rue du Mont-Doyelle (suivre le fléché) !!!

b) Slalom comptant pour les championnats V.A.S.A.F., Fédération Wallonie-Bruxelles, C.S.A.P. Hainaut, C.S.A.P. Brabant Francophone.

c) Permanences avant (jusqu'au 4/07/2015) et après l'épreuve :
Jean-Yves DELCOIGNE rue du Mont-Doyelle, 26 à 7912 Saint-Sauveur
G.S.M. : 0479/32.82.02 Fax : 069/67.08.89 rtcollines@scarlet.be
Pendant l'épreuve : à Direction de Course, Jean-Yves DELCOIGNE G.S.M. : 0479/32.82.02

d) Timing

08h30: début des vérifications administratives
08h45: début des vérifications techniques
10h00: début de la reconnaissance pedestre
10h30: fin des inscriptions
11h00: fin des vérifications administratives
11h45: fin des vérifications techniques
11h30: fin de la reconnaissance pedestre
11h30: affichage de la liste des voitures et pilotes qualifiés, des passagers + BRIEFING
12h00: PREMIER DEPART

Art. 2 - Modalité d'inscription des voitures et des pilotes

PILOTES ADMIS: tous les pilotes détenteurs d'une licence "Concurrent" ASAF ou VAS d'un niveau suffisant et d'un permis de conduire (minimum catégorie B) valable en Belgique. Pour les voitures non immatriculées, le retour au parc se fera OBLIGATOIREMENT, soit, par le parcours, soit, par une voirie à usage privatif (fermée à la circulation normale).

La catégorie « Promo »

Cette catégorie est réservée aux pilotes de la Division 1 (classes 1 à 3) n'ayant jamais été classés dans un championnat (Slalom ou autre).

PASSAGERS ADMIS : à partir de 12 ans et mesurant 1,35m.au minimum (autorisation parentale requise si pas 18 ans). Être en possession au minimum, d'une licence « C » ou « 1J-C ».

VOITURES ADMISES : voir art. 2 du R.P. Slalom

NUMEROS : une liste des numéros attribués pour l'année sera disponible sur le site de l'ASAF (www.asaf.be).

Art. 3 - Participation

a. La demande d'engagement ainsi que la fiche technique dûment complétée devront parvenir au secrétariat de l'épreuve pour le 04/07/2015, soit chez Jean-Yves DELCOIGNE rue du Mont-Doyelle, 26 à 7912 Saint-Sauveur, Fax 069/67.08.89, rtcollines@scarlet.be.**

Si le bulletin d'engagement n'est pas réceptionné par l'organisateur au plus tard, 3 jours avant l'épreuve, le droit d'engagement sera majoré de **10 €. L'organisateur n'appliquant pas cette disposition se verra sanctionné d'une amende de **250 €** sur rapport des Commissaires Sportifs.

Il sera possible de s'inscrire le jour de l'épreuve au plus tard à 10h00.

b. Les frais d'inscription s'élèvent à **63 €**, sauf PROMO **50 €** numéros non compris (**3 €**).

c. L'engagement des passagers s'élève à **10 €** pour l'ensemble de la manifestation, quel que soit le nombre de manches effectuées et à bord de quelque voiture que ce soit.

d. Le paiement des droits d'engagement s'effectuera sur le compte BE80 0013 1599 7077 ou le jour de l'épreuve.

e. **Les pilotes participant à l'épreuve sur le même véhicule sont priés de s'inscrire à l'avance avec mention du nom des autres pilotes.** Le nombre de pilotes admis sur un même véhicule est limité à quatre.

f. **Licences annuelles :** La licence annuelle pourra être obtenue auprès d'un club reconnu.

L'organisateur ne délivrera pas de licence annuelle sur place.

Si demandeur de **45 ans ou plus :** **examen cardiologique** préalable requis.

g. **Licences Journalières :** Seules, des licences journalières (1J-C, 1J-B et 1J-A4) pour les passagers et les pilotes seront disponibles (formulaire médical ASAF à faire compléter par le médecin de famille ou le médecin dépositaire du dossier médical).

Si demandeur de **moins de 18 ans, autorisation parentale** comportant la signature légalisée du représentant légal indispensable.

N.B. : Prix de la licence 1J-C = **15 €** - Prix de la licence 1J-B = **50 €** - Prix de la licence 1J-A4 = **70€**

CHAPITRE 2 - MODALITÉS DE L'ÉPREUVE

Art. 4 - Vérifications Administratives

a. Les vérifications administratives auront lieu de 8h30 à 11h00 dans les locaux de l'Ecole Communale, rue des Combattants, 32 à 7912 Saint-Sauveur.

Art. 5 - Vérifications Techniques et parc des concurrents

- a. Les Vérifications Techniques se tiendront à l'entrée du parc des concurrents, rue des Campeaux.
- b. Les participants seront tenus de s'y présenter de 8h45 à 11h45.

CHAPITRE 3 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Art. 6 - Parcours

- a. Situation : centre de Saint-Sauveur (rue du Quesnoy, rue de la Poste, rue Emile Deltenre et rue des Combattants) Longueur : 1900 mètres.
- b. Nombre de manches prévues : 3.
- c. Nombre de boucles par manche : une.
- d. La reconnaissance du parcours A PIED aura lieu de 10h00 à 11h30.

Art. 7 - Prescription de l'épreuve

- a. Les départs seront donnés à partir de 12h00, dans l'ordre des numéros sauf sur décision extraordinaire de la Direction de course et des Commissaires Sportifs.
Tout véhicule se présentant en retard au départ d'une manche pourra être refusé.
- b. A l'issue de la DERNIERE MANCHE, les pilotes conduiront leur véhicule dans le PARC DES CONCURRENTS. Les véhicules resteront dans ce parc fermé pendant une demi-heure après l'arrivée du dernier véhicule.
- c. Une **bâche** de 3m sur 4m devra obligatoirement être placée sous la voiture, lors de chacun de ses séjours dans le Parc des concurrents, sous peine d'une amende automatique de 25€ par infraction constatée.

Art. 8 - Affichage - Classements

- a. Affichage: avant, pendant et après l'épreuve : Ecole Communale, chapiteau et buvette départ.
- b. Les classements suivants seront établis :
 - classement général (Divisions 1-2-3)
 - classement général (Division 4)
 - classement par classes (1 à 9)
 - classement catégorie 1 PROMO
 - classement inter écuries
 - classement « première dame ».

CHAPITRE 4 - FIN DE L'ÉPREUVE

Art. 9 - Proclamation des résultats

- a. La proclamation des résultats aura lieu à 20h00 et, au maximum, 1 heure après la fin de la dernière manche (voir Prescriptions Sportives de l'ASAF), sous le chapiteau.
- b. Des coupes seront remises aux trois premiers du général (divisions 1-2-3), aux trois premiers de la division 1 PROMO, aux trois premiers de chaque classe aux trois premiers de la division 4 classe 10, à la première écurie et à la première dame. Les autres classés recevront un souvenir.

CHAPITRE 5 - APPROBATIONS

Art. 10 - Divers

- a) En cas de litige, le texte français fera foi.
Règlement approuvé le 25/04/2015 par Steve Jauquet (C.S.A.P. Hainaut).
Règlement approuvé le 30/04/2015 par Pierre VANDERLIN (A.S.A.F.)



32^{ème} SLALOM DES COLLINES

DIMANCHE 5 JUILLET 2015

RACING TEAM DES COLLINES A.S.B.L. BE 0435.040.446
Président : Gérard LEHOUCQ. Sekretar : Jean-Yves DELCOIGNE.

Adres van de administratieve keuring:

Secretariat : rue des Combattants, 32 à 7912 Saint-Sauveur

Adresse E-Mail de l'organisateur : rtcollines@scarlet.be

WEDSTRIJDLEIDING

Wedstrijdleader	:	Jean-Yves DELCOIGNE	Lic. ASAF N° 280
Adjunkt wedstrijdleader	:	Jacky GHEUX	Lic. ASAF N° 281
Veiligheidsdirecteur	:	Jean-Pierre ROMAN	Lic. ASAF N° 282
Adjunkt veiligheidsdirecteur	:	Alain DELCOIGNE	Lic. ASAF N° 283
Wedstryd Sekretaris	:	Christelle DECLERCQ	Lic. ASAF N° 285
Relaties deelnemers	:	Dino DELCOIGNE	Lic. ASAF N° 286

WEDSTRIJD OFFICIËLEN

Sportkommissie ASAF	Voorzitter	:	Lambert SEVRIN	Lic. ASAF N° 419
	Adjunkt	:	André VAN STEYVOORT	Lic. ASAF N° 101
Sportkommissie VAS	Voorzitter	:	Johnny CHAMPAGNE	Lic. VAS N° 505
Technische Kommissie	Voorzitter	:	Didier DAELS	Lic. ASAF N° 255
	Adjunkten	:	Dominique DEMOLDER	Lic. ASAF N° 968
		:	Didier MONBALLIN	Lic. ASAF N° 451
	Sekretar	:	Patrick DENEUFBOURG	Lic. ASAF N° 226
ASAF waarnemer		:		Lic. ASAF N°
Medisch Team		:	Ambulances Jaegers-Moreau	
ziekenwagen		:	Ambulances Jaegers-Moreau	Aantal : 2

HOFDSTUK 1 - ALGEMEEN

Art. 1 - Definitie

Deze wedstrijd wordt ingericht in overeenstemming met het nationaal sportreglement, het A.S.A.F. sportreglement, het bijzonder A.S.A.F. en nationaal slalomreglement en voorliggend reglement.

a. Inrichter	:	Racing Team des Collines A.S.B.L.
Benaming	:	32e Slalom des Collines Datum : 05/07/2015
Aangeduid vanaf	:	Steenweg Leuze -Ronse (Nationale 60)

ATTENTION !! Toegang enkel maar door de Mont-Doyelle straat !!!

b. Slalom tellende voor het kampioenschap van België, het A.S.A.F. kampioenschap, het kampioenschap van de provincies Hainaut en Brabant.

c. Permanentie voor (tot 04/07/2015) en na de wedstrijd:
Jean-Yves DELCOIGNE rue du Mont-Doyelle, 26 à 7912 Saint-Sauveur
G.S.M. : 0479/32.82.02 Fax : 069/67.08.89 rtcollines@scarlet.be
tijdens de wedstrijd : Jean-Yves DELCOIGNE G.S.M. : 0479/32.82.02

d. Timing

08u30 : aanvang van de administratieve controle
08u45 : aanvang van de technische controle
10u00: aanvang van de verkenning te voet
10u30 : einde van de inschrijvingen
11u00 : einde van de administratieve controle
11u45 : einde van de technische verificaties
11u30 : einde van de verkenning te voet
11u30 : uithangen van de gekwalificeerde wagens en BRIEFING
12u00 : EERSTE VERTREK

Art. 2 - Inschrijvingsprocedure van de piloten en wagens

a. **TOEGELATEN PILOTEN** : alle bezitters van een « P » A.S.A.F./V.A.S. en National vergunning en van een rijbewijs (minimum categorie B) geldig in België. De cat promo is gereserveerd door de 1ste divisie met of zonder rijbewijs, 16 jaar of ouder en nooit geclasseerd geweest in slalom of andere auto discipline.

Een piloot zonder rijbewijs mag niet meer dan 1400cc.

Voor piloten zonder rijbewijs, en auto's dat niet ingeschreven zijn, zijn verplicht in gesloten wagenpark terug te gaan, via circuit of private weg, die afgesloten is voor verkeer.

b. **NUMMERS**: Een lijst met nummers voor het jaar 2011 is te verkrijgen op de site van ASAF (www.asaf.be).

c. **TOEGELATEN WAGENS** : zie art. 2 RP Slalom.

Art. 3 - Deelneming

a. Het inschrijvingsformulier moet naar het sekretariaat van de wedstrijd voor 05/07/2013 zijn, naar Jean-Yves DELCOIGNE rue du Mont-Doyelle, 26 7912 SAINT-SAUVEUR (Fax. : 069/67.08.89 G.S.M. : 0479/32.82.02 www.rtcollines.be).

Het is mogelijk zich in te schrijven de dag van de wedstrijd ten laatste om 10 u 00.

b. De inschrijvingskosten bedragen 63 €, PROMO, 50 €, nummers niet inbegrepen (3€).

c. De betaling gebeurt de dag van de wedstrijd.

d. Piloten die aan de wedstrijd deelnemen met dezelfde wagen worden verzocht zich op voorhand in te schrijven met vermelding van de naam van de andere piloten. Het aantal piloten voor éénzelfde wagen is beperkt tot 3. In dit geval moeten de piloten zich op voorhand inschrijven.

e. De « P » vergunning kun verkregen worden bij een erkende klub tegen. Een medisch onderzoek is verplicht.

HOOFDSTUK 2 - ORGANISATIE VAN DE WEDSTRIJD

Art. 4 - Administratieve Controle

a. De administratieve verificaties zullen plaats hebben tussen 08u30 en 11u00 in Ecole Communale, rue du Quesnoy.

Art. 5 - Technische Controle en Deelnemerspark

a. De technische keuring gebeurt aan de ingang van het deelnemerspark, rue des Combattants.

b. De deelnemers worden verzocht zich met de wagen aan te bieden voor de technische controle tussen de 8h45 à 11h45.

HOOFDSTUK 3 - VERLOOP VAN DE WEDSTRIJD

Art. 6 - Omloop

a. Plaats : Centrum van Saint-Sauveur (rue du Quesnoy, rue de la Poste, rue Emile Deltenre, rue des Combattants)

Lengte : 1.900 meter

b. Aantal manches : 3.

c. Aantal ronde per manche : een.

d. De verkenning van het parkoer TE VOET zal plaats hebben van 10u00 tot 11u30.

Art. 7 - Voorschriften van de wedstrijd

a. De start worden gegeven vanaf 12u00 in het order van de nummers behalve buitengewone beslissing van de wedstrijdleiding en de sportkommissarissen.

Elke wagen die te laat komt voor het vertrek van een manche zal mogen geweigerd worden.

b. Na de DERDE MANCHE zullen de piloten hun voertuigen in het DEELNEMERSPARK rijden. Voertuigen zullen daar moeten blijven tot een halve uur na de inkomst van de laatste wagen.

Een mat van 2m op 3 is verplicht, want het moet onder de auto liggen in het wagenpark.

Art. 8 - Uithangen - Rangschikking

a. Uithanging : voor, tijdens en na de wedstrijd : Ecole Communale, tent in drinkgelegen

b. Volgende rangschikkingen worden opgesteld :

- algemene rangschikking (Divisions 1-2-3)

- algemene rangschikking (Division 4)

- algemene rangschikking (Division Promo)

- rangschikking per klasse (1 - 10)

- rangschikking per renstal regionnal

- eerste dame.

HOOFDSTUK 4 - EINDE VAN DE WEDSTRIJD

Art. 9 - Prijsuitreiking

a. De prijsuitreiking zal plaats hebben op 20u00 of maximum 2 uren na het einde van de laatste reeks onder de tent op de plaats.

b. Bekers worden uitgereikt aan de eerste drie van de algemene rangschikking, aan de eerste drie van elke categorie, aan de eerste renstal regionnall en aan de eerste dame.

Art. 10 - Algemeen

a. Bij geschil geldt enkel de franse tekst.

Reglement goedgekeurd op 25/04/2015 door Steve JAUQUET (C.S.A.P. Hainaut).

Reglement goedgekeurd op 30/04/2015 door Pierre VANDERLIN (A.S.A.F.).

Club organisateur : RACING TEAM DES COLLINES

Epreuve : 32ème SLALOM DES COLLINES Date : 5 JUILLET 2015

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 05/07/14 à :
Jean-Yves DELCOIGNE, rue du Mont-Doyelle, 26 7912 Saint-Sauveur
Fax : 069/67.08.89 - mail : rtcollines@scarlet.be

C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N

Engagement reçu	Paiement reçu	DIVISION	NUMERO ATTRIBUE
Le/...../201	Le/...../2014	CLASSE	

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné,

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme
...../ « »

Né(e) le°: Adresse°: N°:

Code postal°: Localité°:

Si nous devons vous contacter : N°Tél./ GSM : E-mail :

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.
M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.
Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la réglementation ASAF 2014 et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

LICENCE

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Division 1	Promo classe 1 - 2 - 3			
Division 1	Classe 1 (0 à 1150 cc)	Classe 2 (1151 à 1400 cc)	Classe 3 (plus de 1400 cc)	
Division 2	Classe 4 (0 à 1400 cc)		Classe 5 (plus de 1400 cc)	
Division 3	Classe 6 (0 à 1150 cc)	Classe 7 (1151 à 1300 cc)	Classe 8 (1301 à 1750 cc)	Classe 9 (plus de 1750 cc)
Division 4	Classe 10 Toutes classes confondues			

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe
.....CC	O / N <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/>
					Promo <input type="checkbox"/>

ECURIE :

***A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture**

Nom du 1° Pilote	Nom du 2° Pilote	Nom du 3° Pilote	Nom du 4° Pilote
.....

Date :

Signature du pilote précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

« »

Numéro attribué à la voiture :

*** JOINDRE LA FICHE DES VERIFICATIONS TECHNIQUES COMPLETEE, AVEC VOTRE INSCRIPTION**

32^{ème} Slalom des Collines

DIMANCHE 5 JUILLET 2015

N° :

VERIFICATIONS TECHNIQUES

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Signature :	
...../ « ».		
Province :	ASAF	VAS	N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe
.....CC	O / N <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/>
Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies			
Pare-brise feuilleté		Pneumatiques			
Eclairage		Fixations des roues			
Documents de bord		Fonctionnement des freins			
Réservoir à essence		Anneau de remorquage			
Canalisation d'essence		Conformité de classe			
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division			
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)			
Ceintures de sécurité / Harnais		Divers :			
Batterie		Autocollant ASAF			
Extincteur		EN ORDRE <input type="checkbox"/> NON CONFORME <input type="checkbox"/> <u>Commissaire Technique</u>			
Appui-tête					
Casque					
Fixations dans l'habitacle					
Publicités sur vitres		Nom/Cachet :			
Rétroviseurs Ext. / Int.		Licence N° :			
Ornement extérieur		Vérifications Administratives :			
Echappement					
Protections des tuyauteries					
Poids					

A compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

Club organisateur : RACING TEAM DES COLLINES
Epreuve : 32ème SLALOM DES COLLINES
Date : DIMANCHE 5 JUILLET 2015

Bulletin d'inscription « PASSAGER »

N° voiture

PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné,

Nom :	Prénom :	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
----------------	-------------------	--

Né(e) le : Adresse : N°:

Code postal : Localité :

LICENCE

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PASSAGER DE LA VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe
.....CC	<input type="checkbox"/> O / N <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/>

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier 'A.S.A.F. et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'A.S.A.F.

Je déclare par la présente renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre:

- (1) l'A.S.A.F et les C.S.A.P.;
- (2) le ou les propriétaires et/ou exploitants du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit;
- (3) le ou les organisateurs de la manifestation;
- (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit;

- (5) les concurrents et les propriétaires (ou détenteurs) des véhicules participants,
 - (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
 - (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;
- pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- a. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'A.S.A.F. toute modification ou suspension de celui-ci ;
- b. que je ne participerai à aucune épreuve sportive non autorisée ;
- c. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre aux contrôles effectués par l'autorité de contrôle antidopage compétente lors de compétitions.
- d. que je sollicite, en même temps que ma licence de pilote, la qualité de membre adhérent de l'asbl A.S.A.F, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
- e. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'A.S.A.F. et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- f. que j'autorise l'A.S.A.F à utiliser les informations contenues dans ce document, dans le cadre de la promotion des sports moteurs(en l'absence de choix, la réponse est considérée positive)

OUI Non

- g. que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via mon courtier provincial, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours après leur survenance. (Sont notamment considérés comme infirmité ou maladie grave: la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Les passagers de moins de 18 ans (12 ans et mesurant 1,35m. au minimum) qui ne sont pas déjà titulaires d'une licence annuelle (VAS ou ASAF) pour l'obtention de laquelle ils ont dû fournir une attestation parentale portant signature de leur représentant légal légalisée par l'Administration Communale du lieu de domicile, les autorisant à prendre part au sport automobile, seront tenus de présenter une telle attestation pour pouvoir obtenir une licence journalière (voir formulaire sur le site Internet www.asaf.be).

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »
Handtekening onder de melding « Gelezen en goedgekeurd »

Fait à _____ le ____/____/2015